



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX DÉVOILE SES LAURÉATS DU CONCOURS CRÉATIVITÉ ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Baie-Saint-Paul, le 8 février 2022 – C'est avec une grande fierté que le Conseil de la MRC annonce les gagnants de son tout premier concours *Créativité et innovation au service du développement durable* et remet 11 000 \$ en bourse.

Hydromel Charlevoix – Lauréat *Nouvelle entreprise* – Bourse de 5 000 \$

L'entreprise a comme valeur le développement durable et la valorisation du terroir Charlevoisien. Chaque action et décision prise se rattache directement à ces valeurs, que ce soit en production, en vente et lors des visites et dégustations. La production est faite de façon responsable et zéro déchet. L'utilisation de produits locaux pour les aromates, de bouteilles recyclées et d'étiquettes faites avec le papier Saint-Gilles, ne sont que quelques exemples!



M. Pierre Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix en compagnie des propriétaires, M. Anthony Dufour et M. Alexandre Côté



Papeterie Saint-Gilles – Lauréat *Entreprise existante, entreprise de 24 employés et moins* - Bourse de 5 000 \$

La Papeterie vise à conjuguer « papier fait main » et « design industriel » avec un processus de production écoresponsable. Traduire sans trahir le papier en produit à plus grande échelle pour des fins de commercialisation en mettant en vedette la beauté et la qualité du papier Saint-Gilles dans un ou des produits utilitaires et inattendus, comme des lampes ou des vases. Elle contribue à la richesse culturelle et sociale de la communauté et de la région.

M. Pierre Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix en compagnie de M. Camil Bouchard, vice-président et de Mme Julie C. Paradis, directrice

Mousse café, coopérative de solidarité – Initiative coup de cœur du jury - Bourse de 1 000 \$

Le Mousse café poursuit son virage "zéro déchet" avec l'offre de diverses alternatives de contenants consignés pour les repas qui seront pris pour emporter, bols et ustensiles en consigne notamment. Afin d'inciter la clientèle à utiliser les contenants consignés, des frais de 0,25\$ seront chargés par couvert, tasse ou bol à usage unique. L'argent ainsi récolté sera remis à la Réserve de la Biosphère de Charlevoix pour financer en partie des projets qui permettront à l'industrie touristique d'améliorer son bilan environnemental. Plus il y aura de commerces qui adhéreront à ce type d'initiatives, plus ce sera intéressant pour la clientèle, qui pourra ramener ses contenants consignés dans plus d'un commerce.



M. Pierre Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix
en compagnie Mme Marilyn Tremblay, directrice générale

« Avec ce concours, la MRC de Charlevoix voulait souligner les efforts de ces entreprises innovantes, créatives et qui intègrent les notions de développement durable dans leurs actions et décisions qui auront un impact significatif. Nous espérons ainsi qu'elles deviennent des modèles et des sources d'inspiration en matière de développement durable », mentionne Pierre Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix.

Rappelons que le concours visait à susciter le développement entrepreneurial sur le territoire, l'implantation de nouvelles entreprises, la croissance des entreprises existantes et la mise en place d'actions concrètes pour contribuer au développement durable de l'économie locale. Le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC a pu compter sur l'appui de ses partenaires, soit le Fonds Écoleader - Capitale-Nationale et le Centre québécois de développement durable (CQDD). Le SDLE remercie également les membres du jury ayant analysé les dossiers de candidatures et sélectionné les lauréats.

-30-

Sources:

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902